
Le *Journal* d'Anne Frank est-il authentique?

par Robert Faurisson

| [1](#) | [2](#) | [3](#) |

1. "Le *Journal* d'Anne Frank est-il authentique?" Depuis deux ans cette question est inscrite au programme officiel de mon séminaire de "Critique de textes et documents". (Ce séminaire est réservé à des étudiants de 4e année, déjà pourvus d'une licence.)

2. "Le *Journal* d'Anne Frank est une supercherie." Telle est la conclusion de nos études et de nos recherches. Tel est le titre du livre que je publierai.

3. Pour étudier la question posée et lui trouver une réponse, j'ai procédé aux investigations suivantes:

[\[Chapitre premier\]](#) Critique interne: le texte même du *Journal* (texte hollandais) recèle une quantité inexplicable de faits invraisemblables ou inconcevables. (Alinéas 4-12.)

[\[Chapitre II\]](#) Etude des lieux à Amsterdam: d'une part, les impossibilités matérielles, et, d'autre part, les explications forgées par le père d'Anne Frank compromettent gravement ce dernier. (Alinéas - 7 avec, en annexe n.1, des documents photographiques.)

[\[Chapitre III\]](#) Audition du principal témoin: M. Otto Frank; cette audition s'est révélée accablante pour le père d'A. Frank. (Alinéas 18-47.)

[\[Chapitre IV\]](#) Examen bibliographique: de curieux silences et de curieuses révélations. (Alinéas 48-55.)

[\[Chapitre V\]](#) Retour à Amsterdam pour une nouvelle enquête: l'audition des témoins se révèle défavorable à M. Frank; la vérité probable (Alinéas 56-63.)

[\[Chapitre VI\]](#) Le "dénonciateur" et l'arrestateur des Frank: pourquoi M. Frank a-t-il voulu leur assurer un tel anonymat? (Alinéas 64-71, avec annexe n° 2: "Confidentiel".)

[\[Chapitre VII\]](#) Confrontation entre le texte hollandais et le texte allemand: voulant trop en faire M Frank s'est trahi; il a signé une supercherie littéraire. (Alinéas 72-103.)

CHAPITRE PREMIER

4. **Critique interne:** le texte même du *Journal* (texte hollandais) recèle une quantité inexplicable de faits invraisemblables ou inconcevables.

5. Prenons l'exemple des bruits. Les clandestins, nous dit-on, ne doivent pas faire le moindre bruit. C'est au point que, s'ils toussent, ils prennent vite de la codéine. Les "ennemis" pourraient les entendre. Les murs sont tellement "minces" (25 mars 43). Ces "ennemis" sont très nombreux: Lewin qui connaît l'immeuble "comme sa poche" (1er octobre 42) les hommes du magasin, les clients, les livreurs, le facteur, *la femme de ménage, le gardien de nuit* Slagter, les plombiers, le "service d'hygiène", le comptable, la police qui multiplie les perquisitions, les voisins proches ou éloignés, le propriétaire, etc. Il est donc invraisemblable et même inconcevable que Mme Van Daan ait pour habitude de passer *l'aspirateur* chaque jour à 12h30 (5 août 43). Les aspirateurs de l'époque étaient, de plus, particulièrement bruyants. Je demande: "Comment cela est-il concevable?" Ma question n'est pas de pure forme. Elle n'est pas oratoire. Elle n'a pas pour but de manifester un étonnement. Ma question est une question. Il faut y répondre. Cette question pourrait être suivie de quarante autres questions concernant les bruits. Il faut expliquer, par exemple, l'usage d'un *réveille-matin* (4 août 43). Il faut expliquer de bruyants *travaux de menuiserie*: suppression de marches de bois, transformation d'une porte en armoire tournante (21 août 42), fabrication d'un lustre en bois (7 décembre 42). Peter fend du bois au grenier devant la fenêtre ouverte (23 février 44). Il est question de fabriquer avec le bois du grenier "des étagères et autres charmantes bricoles" (11 juillet 42). Il est même question de construire au grenier... "un cagibi" pour y travailler (13 juillet 43). Il y a le bruit presque constant de la *radio*, des *portes claquées*, des "*cris interminables*" (6 décembre 1943), les *disputes*, les *cris*, les *hurlements*, un "*fracas de jugement dernier*" (9 novembre 42), "Un *vacarme* s'ensuivit [...]. J'étais pliée en deux de *rire*" (10 mai 44). L'épisode rapporté le 2 septembre 1942 est inconciliable avec la nécessité d'être silencieux et discret. On y voit les clandestins à table. Ils *bavardent* et *rient*. Tout à coup un *sifflement perçant* se fait entendre. Et on entend la voix de Peter qui *crie*, par le tuyau du poêle, qu'il ne descendra certainement pas. M. Van Daan se lève, sa serviette tombe et, le visage en feu, il *crie*: "C'en est assez." Il monte au grenier et là, *coups et frappements de pieds*. L'épisode rapporté le 10 décembre 1942 est du même genre. On y voit Mme Van Daan soignée par le dentiste Dussel. Celui-ci lui touche, de son crochet, une dent malade. Mme Van Daan lance alors "*des sons invraisemblables*". Elle essaye d'arracher le petit crochet. Le dentiste regarde la scène, les mains sur les hanches. Les autres spectateurs sont tous pris de "*fou rire*". Anne, au lieu de manifester la moindre angoisse devant ces cris ou ce fou rire, déclare: "Ca, c'était vache, car je suis sûre que j'aurais crié encore bien plus fort qu'elle."

6. Les remarques que je fais ici à propos des bruits, je pourrais les répéter à propos de *toutes* les réalités de la vie matérielle et morale. Le *Journal* présente même cette particularité que pas un domaine de la vie qui y est vécue n'échappe à la règle d'invraisemblance, d'incohérence, d'absurdité. Dès leur arrivée dans leur cachette, les Frank, pour cacher leur présence, *installent des rideaux*. Or, installer des rideaux à des fenêtres qui n'en possédaient pas jusqu'alors, n'est-ce pas le meilleur moyen de signaler son arrivée? N'est-ce pas le cas, en particulier, si ces rideaux sont faits de pièces "*bigarrées*" (11 juillet 42)? Pour ne pas trahir leur présence, les Frank brûlent leurs *ordures*. Mais, ce faisant, ils signalent leur présence par la *fumée* qui s'échappera du toit d'une demeure qui est censée être inhabitée! Ils font du feu pour la première fois le 30 octobre 1942, alors qu'ils sont arrivés dans les lieux le 6 juillet. *On se demande ce qu'ils ont pu faire des ordures de 116 jours d'été*. Je rappelle, d'autre part, que les apports de nourriture sont énormes. En régime normal, les clandestins et leurs hôtes, consomment chaque jour huit petits déjeuners, huit à douze déjeuners et huit dîners. En neuf passages du livre, on fait allusion à une nourriture mauvaise, médiocre ou insuffisante. Ailleurs, la nourriture est abondante et "délicieuse". Les Van Daan "dévorent" et Dussel "absorbe des quantités énormes" de nourriture (9 août 43). On fabrique sur place des saucisses et des saucissons, des conserves de fraises et des confitures en bocaux. Eau-de-vie ou alcool, cognac, vins et cigarettes ne semblent pas non plus manquer. Le café est si peu rare qu'on ne comprend pas que l'auteur, énumérant (23 juillet 43) ce que chacun voudra faire le jour où il pourra quitter la cachette, dise que le voeu le plus cher de Mme Frank sera d'avoir une tasse de café. Voici, d'autre part, en février 1944 - le terrible hiver 44 - l'inventaire des réserves disponibles pour les seuls clandestins, à l'exclusion de tout cohabitant ami ou "ennemi": 30 kg de blé, à peu près 30 kg de haricots et 10 livres de pois, 50 boîtes de légumes, 10 boîtes de poisson, 40 boîtes de lait, 10 kg de lait en poudre, 3 bouteilles d'huile, 4 bocaux de beurre salé, 4 *idem* de viande, 2 bouteilles de fraises, 2 bouteilles de framboises à la groseille, 20 bouteilles de tomates, 10 livres de flocons d'avoine, 8 livres de riz. Il entre, à d'autres moments, des sacs de légumes pesant chacun, 25 kg, ou encore un sac de 19 livres de petits pois frais (8 juillet 44). Les livraisons sont faites par le "gentil marchand de légumes". Et cela "toujours à l'heure du déjeuner" (11 avril 44). C'est invraisemblable. Comment, dans une ville par ailleurs décrite comme affamée, un marchand de légumes peut-il, en plein jour, quitter sa boutique avec de pareils chargements pour aller les déposer dans un immeuble situé dans un quartier animé? Comment ce marchand pouvait-il éviter, dans son propre quartier (il était "du coin"), la rencontre de ses clients normaux pour qui, en ces temps de disette, il devait normalement être un personnage qu'on recherche et qu'on sollicite? Il y a bien d'autres mystères à propos des autres marchandises et de la manière dont elles parviennent dans la cachette. Pour les fêtes et les anniversaires des clandestins, les cadeaux abondent: oeillets, pivoines, narcisses, jacinthes, pots de fleurs, gâteaux, livres, sucreries, briquet, bijoux, nécessaire à raser, jeu de roulette, etc. Je signalerais à ce propos une véritable prouesse réalisée par Elli. Celle-ci trouve le moyen d'offrir des raisins le 23 juillet 1943. Je dis bien: des raisins, à Amsterdam, un 23 juillet. On nous en indique même le prix: 5 florins le kg.

7. L'invention de la "porte-armoire" est une absurdité. En effet, la partie de l'immeuble qui est censée abriter les clandestins existait bien avant leur arrivée. Donc installer une armoire, c'est signaler sinon une présence, du moins un changement dans cette partie de l'immeuble. Cette transformation des lieux - accompagnée du bruit des travaux de menuiserie - ne pouvait échapper aux "ennemis" et, en particulier, à la femme de ménage Et ce prétendu "subterfuge", destiné à égarer la police en cas de perquisition, est bien propre, au contraire, à lui donner l'éveil. ("Il y a beaucoup de perquisitions à cause des vélos cachés", dit Anne le 21 août 1942 et c'est pour cette raison que la porte d'entrée de la cachette a été ainsi dissimulée.) La police, ne trouvant pas de porte d'accès au bâtiment qui sert de cachette, s'étonnerait de cette étrangeté et découvrirait vite qu'on a voulu la tromper, puisqu'elle se trouverait devant un bâtiment d'habitation sans accès!

8. Invéraisemblances, incohérences, absurdités fourmillent également à propos des points suivants: les *fenêtres* (ouvertes et fermées), l'*électricité* (allumée et éteinte), le *charbon* (prélevé sur le tas commun sans que les "ennemis" s'en rendent compte), les ouvertures et fermetures de *rideaux* ou *camouflages*, l'usage de l'*eau* et des *cabinets*, les moyens de faire la *cuisine*, les mouvements des *chats*, les *déplacements* de l'avant-maison vers l'arrière-maison (et vice-versa), le comportement du *gardien de nuit*, etc. La longue lettre du 11 avril 1944 est particulièrement absurde. Elle rapporte une affaire de *cambrilage*. Soit dit en passant, la police nous y est montrée s'arrêtant devant la "porte-armoire", en pleine nuit, sous la lumière électrique, à la recherche des cambrioleurs qui se sont livrés à une effraction. Elle donne des secousses à la "porte-armoire". Ces policiers, accompagnés du gardien de nuit, ne s'aperçoivent de rien et ne cherchent pas à pénétrer dans l'arrière-maison! Comme dit Anne: "Dieu doit nous avoir particulièrement protégés!"

9. Le 27 février 1943, on nous dit que le *nouveau propriétaire* n'a heureusement pas insisté pour visiter l'arrière-maison. Koophuis lui a dit qu'il n'avait pas la clé sur lui et ce nouveau propriétaire, pourtant accompagné d'un *architecte*, n'a pas examiné sa nouvelle acquisition ni ce jour-là, ni un autre jour.

10. Quand on a toute une année pour se choisir une cachette (voy. 5 juillet 42), choisit-on son *bureau*? Y amène-t-on sa famille? Et un collègue? Et la famille de ce *collègue*? Choisit-on ainsi un endroit plein d'"ennemis" et où la police et les Allemands viendront automatiquement vous chercher s'ils ne vous trouvent plus à votre domicile? Ces Allemands, il est vrai, ne sont guère curieux. Le 5 juillet 1942 (un *dimanche*), le père Frank (à moins que ce ne soit Margot?!) a reçu une "*convocation*" des SS (voy. la lettre du 8 juillet 1942). Cette "convocation" n'aura pas de suite. Margot, recherchée par les SS, se rend vers la cachette à *bicyclette*, et cela le 6 juillet, alors que, d'après la lettre du 20 juin, les juifs se sont vu confisquer leurs bicyclettes depuis un certain temps.

11. Pour contester l'authenticité du *Journal*, on pourrait invoquer des arguments d'ordre psychologique, littéraire et historique. Je m'en abstiendrai ici. Je ferai simplement remarquer que les absurdités matérielles sont si graves et si nombreuses qu'elles ont une répercussion d'ordre psychologique, littéraire et historique.

12. Il ne faudrait pas attribuer à l'*imagination* de l'auteur ou à la *richesse de sa personnalité* des choses qui sont, en réalité, *inconcevables*. Est inconcevable "ce dont l'esprit ne peut se former aucune représentation parce que les termes qui le désignent enveloppent une impossibilité ou une contradiction, par exemple: un *rond carré*". Celui qui dit qu'il a vu un rond carré, dix ronds carrés, cent ronds carrés, ne témoigne ni d'une imagination fertile, ni d'une riche personnalité. Car, en fait, ce qu'il dit et rien sont exactement la même chose. Il fait la preuve de sa pauvreté d'imagination. C'est tout. Les absurdités du *Journal* sont celles d'une pauvre imagination qui se développe en dehors d'une expérience vécue. Elles sont dignes d'un mauvais roman ou d'un pauvre mensonge. Toute personnalité un tant soit peu riche renferme ce qu'il est convenu d'appeler des contradictions psychologiques, morales ou mentales. Je m'abstiendrai de démontrer ici que la personnalité d'Anne ne renferme rien de tel. Sa personnalité est fabriquée et invraisemblable tout comme l'expérience que le *Journal* est censé relater. D'un point de vue historique, je ne serais pas étonné qu'une étude des journaux hollandais, de la radio anglaise et de la radio hollandaise de juin 1942 à août 1944, ne nous prouve une supercherie de la part de l'auteur réel du *Journal*. Le 9 octobre 1942, Anne parle déjà de "chambre à gaz" (texte hollandais: "vergassing").

CHAPITRE II

13. Etude des lieux à Amsterdam: d'une part, les impossibilités matérielles et, d'autre part, les explications forgées par le père d'Anne Frank compromettent gravement ce dernier.

14. Quiconque vient de lire le *Journal*, ne peut normalement que recevoir un choc en découvrant la "Maison Anne Frank". Il découvre une "maison de verre" qui est visible et observable de toutes parts et accessible de ses quatre côtés. Il découvre aussi que le plan de la maison, tel qu'il est reproduit dans le livre par les soins d'Otto Frank, constitue un maquillage de la réalité. Otto Frank s'était bien gardé de dessiner le rez-de-chaussée et il s'était bien gardé de nous dire que la courette de séparation entre l'avant-maison et l'arrière-maison

n'avait que 3,70 m de largeur. Il s'était surtout bien gardé de nous signaler que cette même courette est commune à la "Maison Anne Frank" (263, Prinsengracht) et à la maison située à droite quand on regarde la façade (265, Prinsengracht). Grâce à toute une série de fenêtres et de portes-fenêtres, les gens du 263 et ceux du 265 vivaient et se déplaçaient sous les yeux et sous le nez (odeurs de cuisine!) de leurs voisins respectifs. Les deux maisons n'en font qu'une. D'ailleurs, le musée regroupe aujourd'hui les deux immeubles. *De plus, l'arrière-maison avait son propre accès grâce à une porte donnant, par derrière, sur un jardin.* Ce jardin est commun au 263 Prinsengracht et aux gens d'en face, habitant au 190 Keizersgracht. (Quand on est dans le musée, on voit fort distinctement ces gens du 190 et, d'ailleurs, de bien d'autres numéros de Keizersgracht.) De ce côté (côté jardin) et de l'autre côté (côté canal), j'ai dénombré deux cents fenêtres d'immeubles anciens par lesquelles on avait vue sur la "Maison Anne Frank". Même les habitants du 261 Prinsengracht pouvaient avoir accès, par les toits, au 263. C'est une dérision que de laisser croire la moindre possibilité d'une vie réellement clandestine en ces lieux. Je dis cela en tenant compte, bien entendu, des transformations apportées aux lieux depuis la guerre. A dix visiteurs successifs, j'ai demandé, en montrant la vue sur le jardin, comment Anne Frank avait pu vivre ici cachée avec les siens pendant vingt-cinq mois. Après un moment de surprise (car les visiteurs de musée vivent généralement dans une sorte d'état d'hypnose), chacun des dix visiteurs successifs s'est rendu compte, en quelques secondes, de cette totale impossibilité. Les réactions ont été variables: chez les uns, consternation; chez d'autres, éclat de rire ("My God!"). Un visiteur, sans doute froissé, m'a dit: "Ne pensez-vous pas qu'il vaut mieux laisser les gens à leurs rêves?" Personne n'a soutenu la thèse du *Journal*, et cela malgré quelques pitoyables explications fournies par les prospectus ou par les inscriptions du musée.

15. Les explications sont les suivantes: 1° Les "ennemis" se trouvant dans une des pièces de l'avant-maison croyaient que les fenêtres qui donnaient sur la courette donnaient directement sur le jardin; ils ignoraient ainsi l'existence même d'une arrière-maison; et, s'ils ignoraient cela, c'est que les fenêtres étaient occultées de papier noir, pour assurer la conservation des épices entreposées; 2° Les Allemands, quant à eux, n'auraient jamais pensé à l'existence d'une arrière-maison "vu qu'ils ne connaissent pas ce genre de maison"; 3° La fumée du poêle "n'attirait pas l'attention vu que dans le temps cette pièce (où il se trouvait) servait de laboratoire à la petite usine, où un poêle devait également brûler tous les jours". Les deux premières de ces trois explications proviennent d'une publication de 36 pages, sans titre et sans date, imprimée par Koersen, Amsterdam. La dernière vient du prospectus de 4 pages, disponible à l'entrée du musée. Le contenu de ces deux imprimés a reçu l'aval de M.Otto Frank. Or, dans les trois cas, ces explications n'ont pas la moindre valeur. L'arrière-maison était visible et palpable de cent façons par le rez-de-chaussée (interdit à la visite), par le jardin, par des couloirs de communication sur quatre niveaux, par les deux fenêtres du bureau sur cour, par les immeubles voisins. Certains des "ennemis" devaient même s'y rendre pour satisfaire leurs besoins naturels puisqu'il n'y avait *rien pour cela dans l'avant-maison*. Le rez-de-chaussée de la maison du fond recevait même des clients de la firme. Quant à la "petite usine" qui aurait existé "dans le temps", en plein coeur de ce quartier résidentiel et commerçant, elle serait restée au moins deux ans sans cracher de fumée, puis, soudain, le 30 octobre 1942, elle se serait remise à cracher de la fumée. Et quelle fumée! Jour et nuit! Hiver comme été, canicule ou pas. A la vue de tous (et, en particulier, d'"ennemis" comme Lewin qui avait là autrefois son laboratoire de chimiste), la "petite usine" se serait remise en marche! Mais pourquoi M.Otto Frank s'est-il ingénié à trouver cette explication, vu que, par ailleurs, l'arrière-maison est déjà décrite comme une sorte de maison fantôme?

16 En conclusion de ce point, je dirais que, si je ne me trompe en refusant toute valeur à ces "explications", nous avons le droit d'affirmer: 1° Que des faits très graves pour M.Otto Frank restent sans explication; 2- Que M.Otto Frank est capable d'affabulations et même d'affabulations grossières et médiocres, comme celles précisément que j'ai signalées dans ma lecture critique du *Journal*. Je demande à mon lecteur de retenir cette conclusion. Il verra plus loin quelle réponse m'a personnellement faite M.Otto Frank, en présence de sa femme.

17. Pour la documentation photographique concernant la "Maison Anne Frank", voyez la pièce intitulée: annexe n° 1.

CHAPITRE III

18. Audition du principal témoin: M.Otto Frank Cette audition s'est révélée accablante pour le père d'Anne Frank.

19. J'avais fait savoir à M.Otto Frank que je préparais avec mes étudiants une étude sur le *Journal*. Je lui avais précisé que ma spécialité était la "critique de textes et documents" et que j'avais besoin d'un entretien prolongé. Cet entretien, M.Otto Frank me l'a accordé avec empressement et c'est ainsi que j'ai été reçu à son domicile de Birsfelden, banlieue de Bâle, d'abord le 24 mars 1977, de 10h à 13h, puis de 15h à 18h et, enfin, le lendemain, de 9h30 à 12h30. En vérité, le lendemain, rendez-vous avait été fixé dans une banque de Bâle. M. Frank tenait à retirer d'un coffre, en ma présence, ce qu'il appelait les manuscrits de sa fille. Notre entretien s'est donc poursuivi ce jour-là en partie à la banque, en partie sur le chemin du retour vers Birsfelden et, en partie, à nouveau, au domicile de M.Frank. Tous les entretiens qui ont eu lieu à son domicile se sont déroulés en présence de sa femme (sa seconde femme, puisque la première est morte en déportation, du typhus semble-t-il, ainsi que Margot, ainsi que Anne). Dès la première minute de notre entretien, j'ai déclaré de but en blanc à M. et Mme Frank que j'avais des doutes sur l'authenticité du *Journal*. M.Frank n'en a marqué aucune surprise. Il s'est déclaré prêt à me fournir tous les renseignements que je désirerais. J'ai été frappé, durant ces deux journées, par l'extrême amabilité de M.Frank.

Malgré son âge - quatre-vingt-huit ans - il n'a jamais pris prétexte de sa fatigue pour écourter notre entretien. Dans le *Journal*, il est décrit comme un homme plein de charme (voy. 2 mars 44). Il inspire confiance. Il sait aller au devant de désirs inexprimés. Il s'adapte remarquablement aux situations. Il adopte volontiers une argumentation à base de sentiments. Il parle beaucoup de tolérance et de compréhension. Je ne l'ai vu qu'une seule fois perdre tout sang-froid et se montrer même intransigeant et violent: c'est à propos de la cause sioniste, qui doit lui paraître sacrée. C'est ainsi qu'il m'a déclaré qu'il ne mettrait plus jamais les pieds sur le sol de France, puisque, à son avis, la France ne s'intéresse plus qu'au pétrole arabe et se moque d'Israël. Sur trois points seulement M.Frank allait manquer à sa promesse de répondre à mes questions. Il est intéressant de savoir que ces trois points sont les suivants: 1° adresse d'Elli, en Hollande; 2° moyens de retrouver la trace de l'employé de magasin appelé V.M. dans le livre (et dont je savais qu'il s'appelait probablement Van Maaren); 3° moyens de retrouver l'Autrichien Karl Silberer qui avait arrêté les clandestins, le 4 août 1944.

20. Pour ce qui est d'Elli, M. Frank me déclarait qu'elle était très malade et que, "peu intelligente", elle ne pouvait m'être d'aucun secours. Quant aux deux autres témoins, ils avaient eu assez d'ennuis comme cela, sans que j'aie les importuner par des questions qui leur rappelleraient un passé douloureux. En revanche, M.Frank me recommandait de me mettre en rapport avec Kraler (de son vrai nom: Kugler), établi au Canada, et avec Miep et son mari, demeurant toujours à Amsterdam.

21. En ce qui concerne le *Journal* lui-même, M.Frank me déclarait que le fond en était authentique. Les événements relatés étaient véridiques. C'était Anne, et Anne seule, qui avait écrit les manuscrits de ce *Journal*. Comme tout auteur littéraire, Anne avait peut-être des tendances, soit à l'exagération, soit à la transformation imaginative, mais tout cela dans des limites courantes et acceptables, sans que la vérité des faits eût à en souffrir. Les manuscrits d'Anne formaient un ensemble important. Ce que M. Frank avait présenté aux éditeurs, ce n'était pas le texte de ces manuscrits, le texte purement original, mais un texte qu'il avait, en personne, tapé à la machine: un "tapuscrit". Il avait été obligé de transformer ainsi les divers manuscrits en un seul "tapuscrit" pour différentes raisons. D'abord, les manuscrits présentaient des redites. Ensuite, ils contenaient des indiscrétions. Puis, il y avait des passages sans intérêt. Enfin, il y avait... des omissions! M.Frank, devant ma surprise, me donnait l'exemple suivant (un exemple sans doute anodin, mais n'y en avait-il pas de plus graves, qu'il me cachait?): Anne aimait beaucoup ses oncles; or, dans son *Journal*, elle avait omis de les citer parmi les personnes qu'elle chérissait; alors, M. Frank avait réparé cette "omission" en citant les oncles dans le "tapuscrit". M. Frank me disait qu'il avait changé des dates! Il avait également changé les noms des personnages. C'était Anne elle-même paraît-il, qui avait pensé sans doute à ces changements de noms. Elle avait envisagé l'éventualité d'une publication. M. Frank avait retrouvé, sur un bout de papier, la liste des vrais noms avec leurs équivalents de faux noms. Anne aurait même imaginé d'appeler les Frank du nom de Robin. M.Frank avait retranché des manuscrits certaines indications du prix des choses. Mieux: se trouvant du moins pour certaines périodes, devant deux états différents du texte, il lui avait fallu "**combiner**" (le mot est de lui) deux textes en un seul texte. Résumant toutes ces transformations, M.Frank me déclarait finalement: "C'était une tâche difficile. J'ai fait cette tâche selon ma conscience."

22. Les manuscrits que M.Frank m'a présentés comme étant ceux de sa fille forment un ensemble impressionnant. Je n'ai pas eu le temps de les regarder de près. Je me suis fié à la description qui m'en a été faite et que je résumerais de la façon suivante:

-- la première date est celle du 12 juin 1942; la dernière est celle du 1er août 1944 (3 jours avant l'arrestation);

-- pour la période allant du 12 juin 1942 au 5 décembre de la même année (mais cette date ne correspond à aucune lettre imprimée), on dispose d'un petit cahier à couverture de toile, quadrillé rouge, blanc, brun ("cahier écossais");

-- pour la période allant du 6 décembre 1942 au 21 décembre 1943, on ne possède pas de cahier particulier (mais voyez, plus loin, les "feuilletts volants"). Ce cahier aurait été perdu;

-- pour la période allant du 2 décembre 1943 au 17 avril 1944, puis pour celle allant de cette même date du 17 avril 1944 (!) à la dernière lettre (1er

août 1944), deux cahiers noirs cartonnés, couverts de papier brun.

23. A ces trois cahiers et au cahier manquant s'ajoute: un ensemble de 338 "feuilletts volants" pour la période allant du 20 juin 1942 au 29 mars 1944. M.Frank dit que ces feuillets constituent une reprise et un remaniement, par Anne elle-même, de lettres qui étaient contenues, sous une première forme, dans les cahiers susmentionnés: le "cahier écossais", le cahier manquant, le premier des deux cahiers noirs.

24. Le total, jusqu'à présent, de ce que Anne aurait écrit durant ses vingt-cinq mois de clandestinité est donc de cinq volumes. A ce total il convient d'ajouter le recueil des *Contes*. Ces *Contes* auraient été inventés par Anne. Le texte se présente comme une parfaite mise au net. Cette mise au net ne peut qu'impliquer au préalable un travail de rédaction au brouillon. Anne aurait donc noirci beaucoup de papier!

25. Je n'ai pas compétence en matière de graphologie et je ne peux donc porter de jugement en la matière. Je peux seulement donner ici

mes impressions. Mes impressions ont été que le "cahier écossais" contenait des photos, des images et des dessins ainsi qu'une variété d'écritures très enfantines, dont le désordre et la fantaisie paraissent authentiques. Il faudrait voir de près l'écriture des textes qui ont été prélevés par M. Frank pour constituer tout le début du *Journal*. Les autres cahiers et l'ensemble des 338 "feuilles volantes" sont de ce que j'appellerais: une écriture d'adulte. Quant au manuscrit des *Contes*, il m'a vivement surpris. On dirait l'oeuvre d'un comptable chevronné, et non pas le travail d'une enfant de quatorze ans. La table des matières se présente comme un répertoire des *Contes* avec, pour chaque pièce, sa date de rédaction, son titre, sa page de renvoi!

26. M. Frank fait grand cas des conclusions de deux expertises réclamées vers 1960 par le procureur de Luebeck pour instruire l'affaire d'un enseignant (Lothar [Stielau](#)), qui, en 1959, avait émis des doutes sur l'authenticité du *Journal*. M. Frank avait déposé une plainte contre cet enseignant. L'expertise graphologique avait été confiée à Mme Minna Becker. Mme Annemarie Huebner avait été chargée de dire si les textes imprimés en hollandais et en allemand étaient fidèles au texte des manuscrits. Les deux expertises, déposées en 1961, s'étaient révélées favorables à M. Frank.

27. Mais, en revanche, ce que M. Frank ne me révélait pas - et que je devais apprendre bien après ma visite et par une voie allemande, c'est que le procureur de Luebeck avait décidé une troisième expertise. Pourquoi une troisième expertise? Et sur quel point, étant donné que, selon toute apparence, tout le champ possible d'une enquête était exploré par la graphologue et par Mme Huebner? La réponse à ces questions est la suivante: le procureur s'était avisé de ce qu'une expertise du genre de celle de Mme Huebner risquait de donner raison, dans les faits, à Lothar [Stielau](#). Au vu des premières analyses, il allait être impossible de déclarer que le *Journal* était "dokumentarisch echt". Peut-être pourrait-on le déclarer "literarisch echt" (!). Le romancier Friedrich Sieburg allait être chargé de répondre à cette curieuse question.

28. De ces trois expertises, seule m'aurait vraiment intéressé celle de Mme Huebner. Le 20 janvier 1978, une lettre de Mme Huebner me laissait espérer que j'obtiendrais une copie de son expertise. Peu de temps après, Mme Huebner ne répondant pas à mes lettres, je lui faisais téléphoner par un ami allemand. A ce dernier, elle faisait savoir que "l'affaire était délicate, étant donné qu'un procès sur la question du *Journal* était actuellement en cours à Francfort". Elle ajoutait qu'elle s'était mise en rapport avec M. Frank. D'après le peu d'éléments que je possède sur le contenu de ce rapport d'expertise, ce dernier ferait état d'une grande quantité de *faits* intéressants au point de vue de la comparaison des textes (manuscrits, "tapuscrit", texte hollandais, texte allemand). Mme Huebner y mentionnerait de très nombreuses "omissions" (*Auslassungen*) "additions" (*Zusätze*), "interpolations" (*Interpolationen*). Elle parlerait de texte "remanié" pour les nécessités d'une publication (*ueberarbeitet*). Elle irait, par ailleurs, jusqu'à nommer des personnes qui auraient apporté leur "collaboration" (*Zusammenarbeit*) à M. Frank dans sa rédaction du "tapuscrit". Ces personnes seraient Isa Cauvern et son mari Albert Cauvern. Mme Anneliese Schuetz, pour sa part, aurait collaboré à l'établissement du texte allemand, au lieu de se contenter d'un rôle de traductrice.

29. En dépit de ces *faits* relevés par elle-même, Mme Huebner aurait conclu à l'authenticité du *Journal* (texte imprimé hollandais et texte imprimé allemand). Elle aurait donc porté le jugement suivant: "Ces *faits* ne sont pas graves". Ce jugement ne peut que lui être personnel. Là est toute l'affaire. Qui nous assure qu'un tout autre jugement ne pourrait être porté sur les faits signalés par l'experte? Et puis, pour commencer, l'experte a-t-elle fait preuve d'impartialité et d'esprit réellement scientifique en nommant les *faits* comme elle les a nommés? Ce qu'elle a nommé, par exemple, "interpolations" (mot d'apparence scientifique et de portée ambiguë), ne serait-il pas appelé par d'autres "retouches", "remaniements", "intercalations" (mots plus exacts sans doute, et plus précis)? De la même façon, des mots comme "additions" et, surtout, "omissions" sont neutres en apparence, mais, en réalité, ils recouvrent des réalités confuses: une "addition" ou une "omission" peuvent être honnêtes ou malhonnêtes; elles peuvent ne rien changer d'important à un texte ou bien, au contraire, l'altérer profondément. Dans le cas particulier qui nous intéresse ici, ces deux mots ont une apparence franchement bénigne!

30. En tout cas il est impossible de tenir ces trois expertises (Becker, Huebner et Sieburg) pour probantes ou non, étant donné qu'elles n'ont pas été examinées par un tribunal. En effet, pour des raisons que j'ignore, M. Frank devait retirer sa plainte contre Lothar [Stielau](#). Si mes renseignements sont exacts, ce dernier acceptait de verser 1000 Marks sur les 15712 Marks de frais de procédure engagés. Je suppose que M. Frank a versé au tribunal de Luebeck ces 1000 Marks et qu'il a ajouté à cette somme 14712 Marks pour sa propre part. Je crois me rappeler que M. Frank m'a dit que Lothar [Stielau](#) avait, de plus, accepté de lui présenter des excuses écrites. Lothar [Stielau](#) avait perdu son emploi d'enseignant par la même occasion. M. Frank ne m'a pas parlé du coaccusé de Lothar [Stielau](#): Buddeberg. Peut-être ce dernier a-t-il eu, lui aussi, 1000 Marks à verser et des excuses à présenter.

31. Je ne m'attarde ici à ces affaires d'expertises que parce que, lors de notre entrevue, M. Frank s'y était lui-même attardé, tout en ne mentionnant pas certains faits importants (par exemple, l'existence d'une troisième expertise), et tout en me présentant les deux expertises comme probantes. L'affaire des manuscrits ne m'intéressait pas non plus outre mesure. Je savais que je n'aurais pas le temps de les examiner de près. Ce qui m'intéressait au premier chef, c'était de savoir comment M. Frank m'expliquerait la "quantité inexplicable de faits invraisemblables ou inconcevables" que j'avais relevés dans la lecture du *Journal*. Après tout, que m'importait que des manuscrits, même déclarés authentiques par des experts, contiennent ce genre de faits, si ces faits ne peuvent avoir existé? Or, M. Frank devait se révéler incapable de me fournir la moindre explication. A mon avis, il s'attendait à voir contester l'authenticité du *Journal* par les

arguments habituels d'ordre psychologique, littéraire ou historique. Il ne s'attendait pas à des arguments de critique interne portant sur des réalités de la vie matérielle: des réalités qui, comme on le sait, sont "têtuës". Dans un moment de désarroi, M. Frank devait d'ailleurs me déclarer: "Mais... je n'ai jamais pensé à ces affaires matérielles!"

32. Avant d'en venir à des exemples précis de ce désarroi je dois à la vérité de dire qu'à deux reprises, M. Frank allait me donner une bonne réponse, et cela à propos de deux épisodes que je n'ai pas cités jusqu'ici, précisément parce qu'ils allaient trouver une explication. Le premier épisode m'était incompréhensible à cause d'une petite omission de la traduction française (je ne possédais pas, à l'époque, le texte hollandais). Le second épisode, lui, m'était incompréhensible à cause d'une erreur qui figure dans tous les textes imprimés du *Journal*. Là où, à la date du 8 juillet 1944, il est question du marchand de légumes, le manuscrit donne: "la marchande de légumes". Et c'est heureux, car un lecteur attentif du livre sait fort bien que le marchand de légumes en question n'a pas pu livrer aux clandestins "dix-neuf livres de petits pois frais" (!) le 8 juillet 1944 pour la bonne raison qu'il a été arrêté 45 jours auparavant par les Allemands pour un motif des plus graves (il avait deux juifs chez lui). Ce motif l'avait mis "au bord de l'abîme" (25 mai 44). On concevait mal qu'un marchand de légumes sorte de "l'abîme" pour livrer ainsi à d'autres Juifs une telle quantité de marchandise compromettante. A vrai dire, on ne le conçoit pas beaucoup mieux de l'épouse du malheureux, mais le fait est là, le texte du manuscrit n'est pas absurde comme celui des imprimés hollandais, français, allemand, anglais... La rédaction du manuscrit avait été plus soignée. Il reste que l'erreur des imprimés n'était peut-être pas une erreur, mais bel et bien une correction délibérée et malencontreuse, du manuscrit. On lit, en effet, dans l'imprimé hollandais: "(...) van der groenteboer om de hoek, 19 pond" [crie Margot]; et Anne répond: "Dat is aarding van hem." Autrement, dit Margot et Anne emploient le masculin à deux reprises: "(...) du marchand de légumes du coin, 19 livres". Réponse d'Anne: "C'est gentil de lui." Pour ma part, je tirerais deux autres conclusions de cet épisode: 1° La critique interne portant sur la cohérence d'un texte permet de détecter des anomalies qui se révèlent être de vraies anomalies; 2° Un lecteur du *Journal* serait en droit, arrivé à la lecture de cet épisode du 8 juillet 1944, de déclarer *absurde* un livre où l'un des héros ("le gentil marchand de légumes du coin") ressurgit du fond de l'abîme comme on ressuscite de la mort.

33. Ce marchand de légumes, m'a dit M. Frank, s'appelait Van der Hoeven. Déporté pour avoir hébergé des juifs chez lui, il revint de déportation. Lors de cérémonies commémoratives, il lui est arrivé de figurer aux côtés de M. Frank. J'ai demandé à M. Frank si, après la guerre, des gens du voisinage lui avaient déclaré: "Nous nous sommes doutés de la présence de clandestins au 263 Prinsengracht." M. Frank m'a nettement répondu que personne ne s'était douté de leur présence, y compris les hommes du magasin, y compris Lewin, y compris Van der Hoeven. Ce dernier les aurait aidés sans le savoir!

34. Malgré mes questions réitérées sur ce point, M. Frank n'a pas pu me dire ce que vendaient ou fabriquaient ses voisins du n° 261. Il ne se souvenait pas qu'il y eût dans sa propre maison, au n° 263, une femme de ménage décrite dans le livre comme une "ennemie" potentielle! Il finit par me répondre qu'elle était "très, très vieille" et qu'elle ne venait que très rarement, peut-être une fois par semaine. Je lui dis qu'elle avait dû s'étonner de voir tout d'un coup l'installation de la "porte-armoire" sur le palier du deuxième étage. Il me répondit que non, étant donné que la femme de ménage ne venait jamais par là. Cette réponse devait provoquer une première sorte d'altercation entre M. Frank et son épouse qui assistait à notre entretien. Auparavant, en effet, j'avais eu la précaution de me faire préciser par M. Frank que jamais les clandestins n'avaient fait de ménage en dehors du ménage d'une partie de l'arrière-maison. La conclusion logique des deux affirmations de M. Frank devenait donc: "Pendant vingt-cinq mois, personne n'a fait le ménage du palier du deuxième étage." Devant cette invraisemblance, Mme Frank intervenait subitement pour dire à son mari: "Allons donc! Pas de ménage sur ce palier! Dans une factorie! Mais il y aurait eu de la poussière haut comme cela!" Ce que Mme Frank aurait pu ajouter, c'est que ce palier était censé servir de lieu de passage pour les clandestins dans leurs allers et retours entre l'arrière-maison et l'avant-maison. La trace de leurs allées et venues aurait été manifeste au milieu de tant de poussière accumulée. Et cela sans compter la poussière du charbon transportée d'en bas. En fait, M. Frank ne pouvait pas dire la vérité quand il parlait ainsi d'une espèce de fantôme de femme de ménage pour une maison si vaste et si salissante.

35. A plusieurs reprises, au début de notre entretien, M. Frank tentait ainsi d'apporter des explications qui, en définitive, n'expliquaient rien du tout et le conduisaient, au contraire, dans des impasses. Je dois dire ici que la présence de son épouse devait se révéler particulièrement utile. Mme Frank, qui connaissait assez bien le *Journal*, croyait manifestement jusqu'ici à l'authenticité de ce *Journal* ainsi qu'à la sincérité de son mari. Sa surprise n'en était que plus frappante devant la qualité exécrationnelle des réponses de M. Frank à mes questions. Pour ma part, je conserve un souvenir pénible de ce que j'appellerais certaines "prises de conscience" de Mme Frank. Je ne veux nullement dire que Mme Frank tient aujourd'hui son mari pour un menteur. Mais je prétends que Mme Frank a été vivement consciente, lors de notre entrevue, des anomalies et des absurdités graves de toute l'histoire d'Anne Frank. Entendant les "explications" de son mari, il lui est arrivé d'employer à son adresse, des phrases du genre de:

- "Allons donc!"

- "C'est incroyable ce que vous dites là!"

- "Un aspirateur? C'est incroyable! Je ne l'avais pas remarqué!"

- "Mais vous étiez vraiment imprudents!"

- "Ca, vraiment, c'était imprudent!"

La remarque la plus intéressante qu'ait faite Mme Frank est la suivante: "Je suis sûre que les gens [du voisinage] savaient que vous étiez là." Pour ma part, je dirais plutôt: "Je suis sûr que les gens du voisinage voyaient, entendaient, sentaient la présence des clandestins, si toutefois il s'est bien trouvé des clandestins dans cette maison pendant vingt-cinq mois."

36. Je prendrais un autre exemple des explications de M.Frank. D'après lui, les gens qui travaillaient dans l'avant-maison ne pouvaient pas apercevoir le corps de bâtiment de l'arrière-maison à cause du "papier d'occultation sur les vitres". Cette affirmation, qu'on trouve dans les prospectus du musée, M.Frank me la répétait devant sa femme. Sans m'attarder à cette affirmation, je passais à un autre sujet: celui de la consommation d'électricité. Je faisais remarquer que la consommation d'électricité dans la maison devait être considérable. Comme M.Frank s'étonnait de ma remarque, je lui précisais: "Cette consommation devait être considérable, parce que la lumière électrique fonctionnait toute la journée dans le bureau sur cour et dans le magasin sur cour de l'avant-maison." M. Frank me disait alors: "Comment cela? La lumière électrique n'est pas nécessaire en plein jour!" Je lui faisais observer que ces pièces ne pouvaient recevoir la lumière du jour, vu que les fenêtres avaient du "papier d'occultation". M. Frank me répondait alors que les pièces n'étaient pas pour autant dans le noir: réponse déconcertante et qui se trouvait en contradiction avec l'affirmation des prospectus rédigés par M.Frank: "Il faut [...] conserver les épices dans le noir" (p.25 du prospectus de 36 pages susmentionné dans mon alinéa 15). M.Frank osait alors ajouter que, ce qu'on distinguait tout de même par ces fenêtres sur cour, ce n'était qu'un mur. Il précisait, contre toute évidence, qu'on ne voyait pas que c'était le mur d'une maison! Cette précision contredisait le passage suivant du même prospectus: "On voyait bien qu'il y avait des fenêtres [occultées] mais on ne pouvait pas voir au travers de celles-ci et tout le monde supposait qu'elles donnaient sur le jardin" (*ibidem*). Je demandais si ces fenêtres occultées n'étaient tout de même pas quelquefois ouvertes, ne serait-ce que pour l'aération du bureau où l'on recevait des visiteurs, ne serait-ce que l'été, par les jours de canicule. Mme Frank m'approuvait là-dessus et faisait remarquer que ces fenêtres devaient bien tout de même être quelquefois ouvertes. **Silence** de M.Frank.

37. La liste des bruits laissait perplexes M. et, surtout, Mme Frank. Pour ce qui est de l'aspirateur, M.Frank sursautait et me déclarait: "Mais il ne pouvait pas y avoir d'aspirateur." Puis, devant mon assurance qu'il y en avait un, il se mit à bredouiller. Il me dit que, si vraiment il y avait un aspirateur, on devait le faire fonctionner le soir, quand les employés (les "ennemis") avaient quitté l'avant-maison, après leur travail. J'objectais que le bruit d'un aspirateur de cette époque aurait d'autant mieux été entendu des voisins (les murs étaient "minces", 25 mars 43) qu'il se serait produit dans des locaux vides ou à proximité de locaux vides. Je lui révélais que, de toute façon, Mme Van Daan, pour sa part, était supposée passer cet aspirateur tous les jours, régulièrement, vers 12h30 (la fenêtre étant probablement ouverte). Silence de M. Frank, cependant que Mme Frank était visiblement émue. Même silence pour le réveille-matin, à la sonnerie parfois intempestive (4 août 43). Même silence pour l'évacuation des cendres, surtout par les jours de canicule. Même silence pour les prélèvements des clandestins sur le stock de charbon (denrée rare), commun à toute la maison. Même silence pour la question des bicyclettes utilisées après leur confiscation et après l'interdiction faite aux juifs d'en utiliser.

38. Une quantité de questions restaient ainsi sans réponse ou bien suscitaient, en un premier temps, des explications par lesquelles M.Frank aggravait son cas. Puis M.Frank eut en quelque sorte une trouvaille: une formule magique. Cette formule fut la suivante: "Monsieur Faurisson, vous avez théoriquement et scientifiquement raison. Je vous approuve à 100%.... Ce que vous me signalez était en effet, impossible. Mais, dans la pratique, c'est pourtant bien ainsi que les choses se sont passées." Je fis remarquer à M.Frank que cette déclaration jetait le trouble dans mon esprit. Je lui dis que c'était un peu comme s'il convenait avec moi qu'une porte ne peut être à-la-fois-ouverte-et-fermée et comme si, malgré cela, il m'affirmait avoir vu une telle porte. Je lui faisais remarquer, par ailleurs, que les mots de "scientifiquement", de "théoriquement" et de "dans la pratique" étaient superflus et introduisaient une distinction dénuée de sens puisque, de toute façon, "théorique", "scientifique" ou "pratique", une porte à-la-fois-ouverte-et-fermée ne peut tout simplement pas exister. J'ajoutais que je préférerais à chaque question particulière une réponse appropriée ou, à la rigueur, pas de réponse du tout.

39. Vers le début de notre entretien, M.Frank m'avait fait le plus aimablement du monde une concession capitale, une concession annoncée par moi, ci-dessus, à l'alinéa 16. Comme je commençais à lui faire comprendre que je trouvais absurdes les explications qu'il avait fournies dans ses prospectus, à la fois sur l'ignorance par les Allemands de l'architecture typique des maisons hollandaises et sur la présence d'une fumée constante au-dessus de l'arrière-maison (la "petite usine"), il voulait bien admettre d'emblée, sans aucune insistance de ma part, qu'il s'agissait bien là de pures *inventions* de sa part. Sans employer, il est vrai, le mot d'*inventions*, il me déclarait en substance: "Vous avez tout à fait raison. Dans les explications qu'on donne aux visiteurs, il faut simplifier. Cela n'est pas si sérieux. Il faut rendre cela agréable aux visiteurs. Ce n'est pas la manière scientifique. On n'a pas toujours la chance de pouvoir être scientifique."

40. Cette confiance nous éclaire sur ce que je crois être un trait de caractère de M.Frank: M. Frank a le sens de ce qui plaît au public et il cherche à s'y adapter, quitte à prendre ses aises avec la vérité. M.Frank n'est pas homme à se mettre martel en tête. Il sait que le grand public se contente de peu. Le grand public recherche une sorte de confort, de rêve, de monde facile où on lui apporterait exactement le genre d'émotion qui le confirme dans ses habitudes de sentir, de voir et de raisonner. Cette fumée au-dessus du toit pourrait troubler le grand public? Qu'importe! Inventons-lui une explication non pas vraisemblable forcément, mais *simple* et, s'il le faut, simple et grossière. La perfection est atteinte si cette invention flatte des idées reçues ou des sentiments habituels: par exemple, il est bien probable que, pour ceux qui aiment Anne Frank et qui viennent visiter sa maison, les Allemands sont des brutes et des bêtes; eh bien, ils trouveront une confirmation de cela dans les explications de M.Frank: les Allemands allaient jusqu'à ignorer l'architecture typique des maisons

d'Amsterdam (*sic!*). D'une façon générale, M. Frank m'est apparu, à plus d'une reprise, comme un homme dépourvu de finesse (mais non de finasserie) et pour qui une oeuvre littéraire est, par rapport à la réalité, une forme d'invention mensongère, un domaine où l'on prend ses aises avec la vérité, une chose qui "n'est pas si sérieuse" et qui permet d'écrire un peu n'importe quoi.

41. Je demandais à M. Frank quelles explications il pouvait me fournir sur les deux points où il convenait qu'il n'avait rien dit de sérieux aux visiteurs. Il ne sut me répondre. Je l'interrogeais sur la configuration des lieux. J'avais noté des anomalies dans le plan de la maison, tel qu'il se trouve reproduit par M. Frank - dans toutes les éditions du *Journal*. Ces anomalies m'avaient été confirmées par ma visite du musée (compte tenu de transformations apportées aux lieux pour en faire un musée). C'est alors qu'à nouveau, M. Frank allait être conduit, devant les évidences matérielles, à me faire de nouvelles et graves concessions, notamment, ainsi qu'on va le voir, en ce qui concerne la "porte-armoire". Il commençait par admettre que le schéma du plan n'aurait pas dû cacher au lecteur que la courette qui sépare l'avant-maison de l'arrière-maison était commune au n°263 (maison des Frank) et au n°265 (maison de leurs voisins et "ennemis"); il est d'ailleurs bizarre que, dans le *Journal*, il n'y ait pas la plus petite allusion à ce fait qui, pour les clandestins, était d'une gravité extrême. M. Frank reconnaissait ensuite que le schéma du plan laissait croire qu'au 3e étage la galerie en plein air n'était pas accessible; or, cette galerie était accessible par une porte de l'arrière-maison et elle aurait pu bel et bien offrir à la police ou aux "ennemis" une facile voie d'accès au coeur même des lieux habités pas les clandestins. Enfin et surtout, M. Frank me concéda que **la "porte-armoire"... n'avait aucun sens**. Il reconnut que ce maquillage n'aurait pu, en aucun cas, empêcher une perquisition de l'arrière-maison vu que cette arrière-maison était accessible par d'autres voies et, notamment, par la voie la plus naturelle: la porte d'entrée donnant sur le jardin. Cette évidence, il est vrai, ne peut apparaître au vu du schéma, puisque le schéma ne contient aucun dessin du rez-de-chaussée tout entier. Quant aux visiteurs du musée, ils n'ont pas accès à ce même rez-de-chaussée. Cette fameuse "porte-armoire" devient ainsi une invention des "clandestins" particulièrement aberrante. On doit, en effet, songer ici que la fabrication de cette "porte-armoire" a été une besogne périlleuse. La destruction des marches d'escalier, le montage de cette fausse armoire, la transformation d'un lieu de passage en un apparent cul-de-sac, tout cela ne pouvait que donner l'éveil aux "ennemis". Tout cela avait donc été suggéré par Kraler et exécuté par Vossen (21 août 42)!

42. Plus mon entretien avançait et plus l'embarras de M. Frank était visible. Mais son amabilité ne se démentait pas; au contraire. Sur la fin, M. Frank allait employer une argumentation sentimentale, apparemment habile et sur un ton de bonhomie. Cette argumentation était la suivante: "Oui, je vous l'accorde, nous avons été un peu imprudents. Certaines choses étaient un peu dangereuses, il faut le reconnaître. D'ailleurs, est-ce peut-être bien pour cela que nous avons été finalement arrêtés. Mais ne croyez pas, monsieur Faurisson, que les gens étaient soupçonneux à ce point." Cette curieuse argumentation allait dicter à M. Frank des phrases comme: "Les gens étaient gentils!" ou bien: "Les Hollandais étaient bons!" ou même, à deux reprises: "La Police était bonne!"

43. Ces phrases n'avaient qu'un inconvénient: elles rendaient absurdes toutes les "précautions" signalées dans le livre. Dans une certaine mesure, elles ôtaient même au livre tout son sens. Ce livre raconte, en effet, l'aventure tragique de huit personnes traquées, contraintes de se cacher, de s'enterrer vivantes pendant vingt-cinq mois au sein d'un monde féroce et hostile. Dans ces "jours de tombeau", seuls quelques êtres d'élite savaient leur existence et leur portaient secours. On peut dire qu'en recourant à ses derniers arguments, M. Frank tentait, d'une main, de calfeutrer les fissures d'un ouvrage que, de l'autre main, il démantelait.

44. Le soir de notre première journée d'entretien, M. Frank me remettait son propre exemplaire, en français, du livre d'E. Schnabel: *Spur eines Kindes* (*Sur les traces d'Anne Frank*). Il me dit que je trouverais peut-être dans ce livre des réponses à certaines de mes questions. Les pages de cet exemplaire n'étaient pas découpées. Il faut dire que M. Frank parle et comprend le français, mais le lit avec un peu de difficulté. (Je précise ici que tous nos entretiens se déroulaient en anglais, langue que M. Frank maîtrise parfaitement.) Je n'avais pas encore lu ce livre, parce que la stricte observance des méthodes propres à la pure critique interne fait obligation de ne rien lire sur une oeuvre aussi longtemps qu'on ne s'est pas fait *personnellement* une idée claire de cette oeuvre. Dans la nuit qui précéda notre second entretien, je parcourus ce livre. Parmi une dizaine de points qui allaient me confirmer que le *Journal* était une affabulation (et cela alors même que Schnabel déployait beaucoup d'efforts pour nous persuader du contraire), je relevai, à la page 151, un passage stupéfiant. Ce passage concernait M. Vossen, l'homme qui s'était, paraît-il, dévoué comme menuisier pour la fabrication de la "porte-armoire" destinée à cacher les clandestins (*Journal*, 21 août 1942). Le "bon Vossen" était censé travailler au 263 Prinsengracht. Il tenait les clandestins au courant de tout ce qui se passait au magasin. Mais la maladie l'avait obligé à se retirer chez lui ou sa fille Elli le rejoignait après ses propres heures de travail. A la date du 15 juin 1943, Anne en parle comme d'un ami précieux. Or, si l'on en croit un propos d'Elli, rapporté par Schnabel, le bon Vossen... ignorait l'existence des Frank au 263 Prinsengracht! Elli raconte, en effet, qu'à la date du 4 août 1944, quand elle rentra à son domicile, elle informa son père de l'arrestation des Frank. "Je me suis assise au bord du lit et je lui ai tout raconté. Mon père aimait beaucoup M. Frank qu'il connaissait depuis longtemps. Il ignorait que les Frank n'étaient pas partis pour la Suisse, comme on le prétendait mais qu'ils s'étaient cachés dans la Prinsengracht." Mais ce qui est incompréhensible, c'est que Vossen ait pu croire à ce bruit. Pendant près d'un an il lui avait été donné de voir les Frank à Prinsengracht, de leur parler, de les aider, de devenir leur ami. Puis, quand, en raison de sa mauvaise santé, il avait quitté son emploi à Prinsengracht, sa fille Elli pouvait le tenir au courant des faits et gestes de ses amis Frank.

45. M. Frank ne put m'expliquer ce passage du livre de Schnabel. Se précipitant sur les textes allemand et américain du même ouvrage, il faisait une surprenante découverte: tout le passage où Elli parle de son père figurait bien dans ces textes mais... amputé de la phrase commençant par: "Il ignorait..." et se terminant par: "la Prinsengracht". Dans le texte français, Elli poursuivait: "Il ne dit rien. Il restait

couché en silence." Voici, pour comparaison, le texte allemand:

"Ich setzte mich zu ihm ans Bett und habe ihm alles gesagt. Er hing sehr an Herrn Frank, denn er kannte ihn lange [**passage manquant**] Gesagt hat er nichts. Er hat nur dagelegen."

(Anne Frank, *Ein Bericht von Ernst Schnabel, Spur eines Kindes*, Fischer Buecherei, 1958, 168 pages, p.115.)

Et voici le texte américain:

"I sat down beside his bed and told him everything. He was deeply attached to Mr. Frank, whom he had known a long time [**passage manquant**]. He said nothing."

(Anne Frank: *A portrait in Courage, Ernst Schnabel*, translated from the German by Richard and Clara Winston, Harbrace Paperback Library, Harcourt, Brace & World, Inc., New York, 1958, 181 pages, p.132.)

46 Rentré en France, il me fut facile d'élucider ce mystère: par bien d'autres points du texte français il devenait évident qu'il avait existé deux versions originales allemandes. La première version de Schnabel avait dû être envoyée en "tapuscrit" à la maison d'édition française Albin Michel pour qu'en soit préparée une traduction en français, sans perdre de temps. Là-dessus, Schnabel ou, fort probablement, M. Frank, avait procédé à une révision de son texte. Il en avait alors supprimé la phrase litigieuse sur Vossen. Puis, Fischer avait publié cette version corrigée. Mais, en France, on avait mis les bouchées doubles et le livre sortait déjà des presses. Il était trop tard pour le corriger. Je remarque d'ailleurs une curiosité bibliographique: mon exemplaire de *Sur les traces d'Anne Frank* (traduit de l'allemand par Marthe Metzger, Albin Michel, 1958, 205p.) porte la mention de "18e mille" et sa date d'"achevé d'imprimer" est de février 1958. Or, le premier mille de l'édition **originale** allemande est de **Marz** 1958. La traduction est donc bien parue avant l'original.

47 Reste, bien entendu, à savoir pourquoi E. Schnabel ou M. Frank ont cru bon de procéder à cette étonnante correction. Toujours est-il que M. Frank a manifesté son désarroi une fois de plus devant cette anomalie supplémentaire. Nous prenions congé dans une atmosphère des plus pénibles, où chaque témoignage d'amabilité que me prodiguait M. Frank me gênait un peu plus. Peu après mon retour en France, j'écrivais à M. Frank pour le remercier de son accueil et pour lui demander l'adresse d'Elli. Il me répondait aimablement en me demandant de lui renvoyer l'exemplaire en français du livre de Schnabel, et sans me parler d'Elli. Je lui renvoyais son exemplaire en lui redemandant l'adresse. Pas de réponse cette fois-ci. Je lui téléphonais à Birsfelden. Il me répondit qu'il ne me donnerait pas cette adresse, et cela d'autant moins que j'avais envoyé à Kraler (Kugler) une lettre "idiote". Je reviendrai sur cette lettre.

CHAPITRE IV

48. Examen bibliographique: de curieux silences et de curieuses révélations.

49. Le livre susmentionné de Schnabel (*Spur eines Kindes*) a de curieux silences, tandis que le long article, non signé, que *Der Spiegel* (1er avril 1959, p.51-55) a consacré au *Journal*, à la suite de l'affaire [Stielau](#), nous apporte de curieuses révélations. Le titre de cet article est éloquent: "Anne Frank. Was schrieb das Kind?" (Anne Frank. Qu'a écrit l'enfant?)

50. Ernst Schnabel fait ouvertement l'apologie d'Anne Frank et d'Otto Frank. Son livre est relativement riche sur tout ce qui précède et sur tout ce qui suit les vingt-cinq mois de la vie à Prinsengracht. En revanche, il est d'une pauvreté extrême en ce qui concerne ces vingt-cinq mois. On dirait que les témoins directs (Miep, Elli, Kraler, Koophuis, Henk) n'ont rien à déclarer sur cette période capitale. Pourquoi se taisent-ils ainsi? Pourquoi n'avoir dit que quelques banalités du genre de: "[...] quand à midi, là-haut, chez eux, nous prenions notre assiettée de soupe" (p.89) ou bien: "Nous mangions toujours ensemble" (p.102)? Pas un détail concret, pas une description, pas une anecdote n'est là qui, par sa précision, donnerait l'impression que les clandestins et leurs fidèles amis partageaient ainsi régulièrement la même table à midi. Tout apparaît dans une espèce de brouillard. Or, ces témoins n'ont été interrogés que 13 ans, tout au plus, après l'arrestation des Frank, et certains d'entre eux, comme Elli, Miep et Henk, étaient encore jeunes. Je ne parle pas de nombreuses autres personnes que Schnabel qualifie abusivement de "témoins" et qui, en fait, n'ont jamais connu ni même rencontré les Frank. C'est le cas, par exemple, pour le fameux "marchand de légumes". Ce "Gemuesemann": "Il ne connaissait pas du tout les Frank" (p.73). D'une façon générale, l'impression que je retire de la lecture du livre de Schnabel est la suivante: cette Anne Frank a réellement existé; elle a été une petite jeune fille sans grand caractère, sans forte personnalité, sans précocité scolaire (au contraire même), et personne ne lui soupçonnait d'aptitude à écrire; cette malheureuse enfant a connu les horreurs de la guerre; elle a été arrêtée par les Allemands; elle a été internée, puis déportée; elle est passée par le camp d'Auschwitz-Birkenau; elle a été séparée de son père; sa mère est morte à l'infirmerie de Birkenau le 6 janvier 1945; sa soeur et elle ont été, vers octobre 1944, transférées au camp de Bergen-Belsen; Margot est morte du typhus; puis, Anne, à son tour, seule au monde, a dû, elle aussi, mourir du typhus, en mars 1945. Voilà des points sur lesquels les témoins n'ont pas hésité à parler. Mais chez tous on sent de la méfiance devant une Anne de légende, capable de tenir la plume comme on nous le dit, capable de tenir ce *Journal* et d'écrire ces *Contes*, et de rédiger "un début de roman", etc. Schnabel lui-

même écrit une phrase révélatrice quand il déclare: "Sur la personne d'Anne mes témoins savaient beaucoup raconter mais sa légende les laissait seulement silencieux ou tout à fait craintifs. Ils ne la contestèrent ni ne la contredirent par une seule parole mais c'était comme s'ils avaient eu à s'en protéger eux-mêmes. Tous avaient lu le journal d'Anne mais il ne le mentionnèrent pourtant pas" (p.8). Cette dernière phrase est importante: "*Tous avaient lu le journal d'Anne, mais il ne mentionnèrent pourtant pas.*" Même Kraler, qui envoya de Toronto une longue lettre à Schnabel, ne fit mention ni du *Journal*, ni des autres écrits de Anne (p.77). Kraler est le seul témoin direct à raconter une anecdote ou deux sur Anne; or, d'une façon très curieuse, il situe ces anecdotes à l'époque où les Frank habitaient encore leur appartement de Merwedeplein, avant leur "disparition" ("avant qu'ils fussent disparus" p.78). C'est seulement dans l'édition corrigée que la seconde anecdote est située à Prinsengracht même "alors qu'ils étaient déjà dans l'arrière-maison" (p.78). Les témoins n'ont pas voulu que leurs noms soient publiés. Les deux plus importants témoins (le "dénonciateur probable" et le policier autrichien) n'ont été ni interrogés, ni même recherchés. Schnabel tente à plusieurs reprises d'expliquer cette curieuse abstention (p.11, 119 et toute la fin du chapitre X). Il va jusqu'à présenter une sorte de défense du policier arrestateur! Une personne mentionne tout de même le *Journal*, mais c'est pour en signaler un point qui lui semble bizarre et qui concerne l'école Montessori dont cette personne était la directrice (p.40). Schnabel lui-même traite curieusement le *Journal*. Comment expliquer, en effet, les amputations qu'il pratique quand il cite un passage comme celui de ses pages 106 et 107? Citant un long passage de la lettre du 11 avril 1944 où Anne raconte la descente de police à la suite du cambriolage, il supprime la phrase où Anne donne la raison essentielle de son angoisse, cette raison c'est que la police, paraît-il, est allée jusqu'à donner de bruyantes secousses à la "porte-armoire" ("Das und das Rasseln der Polizei an der Schranktuere waren fuer mich die schrecklichsten Augenblicke.") Schnabel n'aurait-il pas pensé, comme tout homme sensé, que ce passage est absurde? En tout cas, il nous dit qu'il a visité le 263 Prinsengracht avant sa transformation en musée. Il n'y a pas vu de "porte-armoire". Il écrit: "Le rayonnage qu'on avait posé contre cette porte pour la camoufler entièrement a été arraché. Seules les charnières tordues pendent encore à la porte" (p.67). Il n'a trouvé aucune trace d'un camouflage spécial, mais seulement, dans la chambre d'Anne, un morceau de rideau jauni ("ein zerschlossener, vergilbter Rest der Gardine" [*ibidem*]). M.Frank, paraît-il, marquait au crayon, sur le papier mural, près d'une porte, les tailles successives de ses filles. Aujourd'hui, au musée, les visiteurs peuvent voir un impeccable carré de papier mural, placé sous verre, et où se remarquent d'impeccables traits de crayon qui paraissent avoir été tracés le même jour. On nous dit que ces traits de crayon indiquaient les tailles des enfants de M.Frank. Quand j'ai vu M.Frank à Birsfelden, je lui ai demandé s'il ne s'agissait pas là d'une "reconstitution". Il m'a assuré que tout cela était authentique. C'est difficile à croire. Schnabel, lui, a simplement vu, comme marque, un "A 42" qu'il interprète ainsi: "Anne 1942". Ce qui est curieux, c'est que le papier "authentique" du musée ne porte rien de tel. Schnabel dit bien qu'il n'a vu que cette marque et que les autres ont été détruites ou arrachées ("die anderen Marken sind abgerissen" [*ibidem*]). M. Frank se serait-il rendu coupable ici d'un artifice ("ein Trick"), comme celui qu'il a suggéré à Henk et à Miep pour la photocopie de leur passeport? Un point très intéressant de l'histoire d'Anne est celui qui touche aux manuscrits. J'ai le regret de dire que je trouve peu vraisemblable le récit de la découverte de ces manuscrits, puis de leur transmission à M.Frank par sa secrétaire Miep. La police aurait jonché le sol de toutes sortes de papiers. Parmi ces papiers, Miep et Elli auraient recueilli un "cahier écossais" ("ein rotkariertes Buch": un livre quadrillé rouge) et bien d'autres écrits où elles auraient reconnu l'écriture d'Anne. Elles n'en auraient rien lu. Elles auraient mis tous ces papiers de côté dans le grand bureau. Puis, ces papiers auraient été remis à M.Frank à son retour de Pologne (p.155-157). Ce récit ne coïncide pas du tout avec le récit de l'arrestation. L'arrestation s'est faite lentement, méthodiquement, correctement, tout comme la perquisition. Les témoignages sont unanimes sur ce point (voyez le chapitre IX). Après l'arrestation, le policier est revenu à plusieurs reprises sur les lieux. Il a, en particulier, interrogé Miep. La police a voulu savoir si les Frank étaient en relation avec d'autres clandestins. Le *Journal*, tel que nous le connaissons, aurait révélé, au premier coup d'oeil, une foule de renseignements précieux pour la Police et terriblement compromettants pour Miep, pour Elli et pour tous les amis des clandestins. La police a pu négliger le "cahier écossais" si, dans son état originel, il ne comportait, comme je le pense, que des dessins, des photographies ou des notes de caractère inoffensif Mais il paraîtrait invraisemblable qu'elle ait laissé sur place plusieurs cahiers et plusieurs centaines de feuillets épars, dont l'écriture était, au moins en apparence, celle d'un adulte. De la part d'Elli et de Miep, ç'aurait été folie de rassembler et de garder, surtout au bureau, une telle masse de documents compromettants Elles savaient, paraît-il, qu'Anne tenait un journal. Dans un journal, on est censé raconter ce qui se passe au jour le jour. Anne risquait, par conséquent d'y mentionner Miep et Elli.

51. A propos du livre de Schnabel, M.Frank m'avait fait une surprenante révélation. Il m'avait dit que ce livre, pourtant traduit en plusieurs langues, ne l'avait pas été en néerlandais! La raison de cette exception était que les principaux témoins résidaient en Hollande et que, par modestie en même temps que par souci de calme, ils souhaitaient qu'on ne parle pas d'eux. En réalité, M.Frank se trompait ou bien il me trompait. Une enquête menée à Amsterdam devait, en un premier temps, me donner à croire que le livre de Schnabel n'avait pas été traduit en néerlandais. Même la maison d'édition Contact répondait ou faisait répondre à plusieurs libraires et à plusieurs particuliers que ce livre n'existait pas. Je découvrais alors que, dans une vitrine du musée, le livre de Schnabel était indiqué comme ayant été traduit et publié en 1970 (12 ans après sa publication en Allemagne, en France et aux Etats-Unis!) sous le titre de: *Haar laatste Levensmaanden* (" Ses derniers mois"). Le livre était malheureusement introuvable. Mêmes réponses des libraires et de la maison Contact. A force d'insistance, Contact me répondait enfin qu'il ne leur restait qu'un exemplaire d'archives. Non sans difficulté j'obtins de le consulter, et puis d'en avoir la photocopie pour les pages 263 à 304. Car en réalité, l'ouvrage en question ne contenait qu'un extrait du livre de Schnabel, réduit à 35 pages, et placé en appendice au texte du *Journal*. L'étude comparée de *Spur eines Kindes* et de sa "traduction" en néerlandais est du plus haut intérêt. Du livre de Schnabel, les Néerlandais ne peuvent lire que les cinq derniers chapitres (sur treize chapitres en tout). Encore trois de ces cinq chapitres ont-ils subi des coupures de toutes sortes. Certaines de ces coupures sont signalées par des points de suspension. D'autres ne sont pas signalées du tout. Les chapitres ainsi mis en pièces sont les chapitres IX, X et XIII, c'est-à-dire ceux qui concernent, d'une part, l'arrestation et ses suites directes (en Hollande) et, d'autre part, l'histoire des manuscrits. Dès qu'il ne s'agit plus de ces sujets, dès qu'il s'agit des camps (ce qui est le cas dans les chapitres XI et XIII), le texte original de Schnabel est respecté. Examinées de près, les coupures semblent avoir été introduites pour enlever les détails un tant soit peu parlants qui figuraient dans les témoignages de Koophuis, de Miep, de Henk et d'Elli. Par exemple, il manque, sans que rien ne nous signale l'existence d'une coupure, le passage capital où Elli raconte comment elle a appris à son père l'arrestation des Frank (les 13 lignes de la page 115 de *Spur* sont totalement absentes de la page 272 de *Haar laatste Levensmaanden*). Il est aberrant que le seul peuple auquel ont ait ainsi réservé une édition expurgée de la vie d'Anne Frank soit précisément celui où est née l'aventure d'Anne Frank. Imagine-t-on des révélations sur Jeanne d'Arc qui seraient faites à toutes sortes de peuples étrangers, mais interdites en quelque sorte au peuple français? Une pareille façon d'agir ne se comprend que lorsque des éditeurs craignent que, dans le pays d'origine, des

"révélations" ne paraissent assez vite suspects. L'explication donnée par M.Frank ne tient guère. Puisque Koophuis, Miep, Henk et Elli se trouvent de toute façon nommés (d'ailleurs par des pseudonymes complets ou partiels), et puisque Schnabel leur fait tenir tel et tel propos, on ne voit pas comment les coupures introduites dans ces propos peuvent flatter la modeste chatouilleuse de leurs auteurs ou leur assurer plus de tranquillité dans leur vie à Amsterdam. Je croirais plutôt que la mise au point de la traduction néerlandaise a donné lieu à de très longues et laborieuses tractations entre tous les intéressés ou, du moins, entre M.Frank et certains d'entre eux. Les "témoins" ont certes accepté de prêter leur collaboration à M.Frank dans l'édification de l'histoire d'Anne Frank, mais, avec les années, ils sont devenus plus circonspects et plus avarés de détails que dans leurs "témoignages" originels.

52. L'article susmentionné de *Der Spiegel* nous apporte, comme je l'ai dit, de curieuses révélations. J'ai pour principe de me défier des journalistes. Ils travaillent trop vite. Ici, il est manifeste que le journaliste a mené une enquête approfondie. Le sujet était trop brûlant et trop délicat pour être traité à la légère. La conclusion de ce long article pourrait, en effet, être la suivante: En suspectant le *Journal* d'être un faux, Lothar [Stielau](#) n'a peut-être rien prouvé, mais il n'empêche qu'il a "heurté un problème effectivement épineux - le problème de la genèse de l'édition du livre" (*auf ein tatsaechlich heikles Problem gestossen - das Problem der Entstehung der Buchausgabe*, p. 51). Et il se révèle que nous sommes *très loin* du texte des manuscrits originaux quand nous lisons en néerlandais, en allemand ou en quelque langue que ce soit, le livre intitulé *Journal* d'Anne Frank. A supposer un instant que les manuscrits soient authentiques, il faut bien savoir, en effet, que ce nous lisons sous ce titre, par exemple en néerlandais (c'est-à-dire dans la langue supposée originale), n'est que le résultat de toute une série de travaux de **refonte** et de **rewriting** auxquels ont participé notamment M.Frank et quelques amis intimes parmi lesquels, pour le texte néerlandais, le couple Cauvern, et, pour le texte allemand, Anneliese Schuetz, dont Anne fut l'élève.

53. Entre l'état original du livre (c'est-à-dire les manuscrits) et son état imprimé (c'est-à-dire l'édition néerlandaise de Contact en 1947), le texte a connu *au moins cinq états* successifs. **Premier état**: entre fin mai 1945 et octobre 1945, M.Frank a établi une sorte de copie ("*Abschrift*") des manuscrits, en partie seul, en partie avec l'aide de sa secrétaire Isa Cauvern (cette femme était l'épouse d'un ami de M.Frank: Albert Cauvern; avant la guerre, les Cauvern avaient reçu chez eux les enfants Frank, pour les vacances). **Deuxième état**: d'octobre 1945 à janvier 1946, M. Frank et Isa Cauvern travaillèrent ensemble à une nouvelle version de la copie, une version dactylographiée ("*Neufassung der Abschrift*" / "*maschinengeschriebene Zweitfassung*"). **Troisième état**: à une date non précisée (fin de l'hiver 1945-1946?), cette seconde version (dactylographiée) fut soumise à Albert Cauvern; celui-ci, en tant qu'homme de radio - il était "lecteur" à la chaîne de radio "De Vara" à Hilversum - s'entendait en rewriting de manuscrits; selon ses propres paroles, il commença par "passablement changer" cette version; il rédigea son propre texte en "homme d'expérience" ("*Albert Cauvern stellt heute nicht in Abrede, dass er jene maschinengeschriebene Zweitfassung mit kundiger Hand redigiert hat: "Am Anfang habe ich ziemlich viel geaendert"*", p.52). Détail surprenant pour un journal: il ne craignit pas de regrouper sous une seule date des lettres écrites à des dates différentes; en un second temps, il se borna à corriger la ponctuation ainsi que les fautes d'expression et de grammaire; tous ces changements et corrections furent portés sur le texte dactylographié; A. Cauvern n'a jamais vu les manuscrits originaux. **Quatrième état**: à partir des changements et des corrections, M.Frank établit ce qu'on peut appeler le troisième texte dactylographié, au printemps de 1946; il en soumit le résultat à "trois hautes personnalités compétentes" ("*drei prominente Gutachter*", p.53), en leur laissant croire qu'il s'agissait de la reproduction intégrale d'un manuscrit, à l'exception, bien compréhensible, de quelques points d'ordre personnel; ensuite, ces trois personnes ayant apparemment donné leur caution au texte, M.Frank alla le proposer à plusieurs maisons d'édition d'Amsterdam qui le refusèrent; se tournant alors, selon toute vraisemblance - mais ce point n'est pas très clair- vers l'une de ces trois personnes, Mme Anna Romein-Verschoor, il obtint que le mari de cette dernière, M. Jan Romein, professeur d'histoire des Pays-Bas à l'université d'Amsterdam, écrivit dans le quotidien *Het Parool* un article retentissant qui commençait par ces mots: "Il m'est par hasard tombé entre les mains un journal [etc.]" ; l'article étant fort élogieux, une modeste maison d'édition d'Amsterdam demanda à publier ce journal (Contact). **Cinquième état**: l'accord une fois passé ou en voie de l'être, M.Frank alla trouver plusieurs "conseillers spirituels" (*mehrere geistliche Ratgeber*), dont le pasteur Buskes; il leur accorda pleine licence de censurer le texte (*raeumte ihnen freiwillig Zensoren-Befugnisse ein*, p.53-54). Et cette censure s'exerça.

Autres parties du texte: | 1 | [2](#) | [3](#) |

Ce texte a été affiché sur Internet à des fins purement éducatives, pour encourager la recherche, sur une base non-commerciale et pour une utilisation mesurée par le Secrétariat international de l'Association des Anciens Amateurs de Récits de Guerre et d'Holocauste (AAARGH). L'adresse électronique du Secrétariat est <[\[email protected\]](#)>. L'adresse postale est: PO Box 81475, Chicago, IL 60681-0475, USA.

Afficher un texte sur le Web équivaut à mettre un document sur le rayonnement d'une bibliothèque publique. Cela nous coûte un peu d'argent et de travail. Nous pensons que c'est le lecteur volontaire qui en profite et nous le supposons capable de penser par lui-même. Un lecteur qui va chercher un document sur le Web le fait toujours à ses risques et périls. Quant à l'auteur, il n'y a pas lieu de supposer qu'il partage la responsabilité des autres textes consultables sur ce site. En raison des lois qui instituent une censure spécifique dans certains pays (Allemagne, France, Israël, Suisse, Canada, et d'autres), nous ne demandons pas l'agrément des auteurs qui y vivent car ils ne sont pas libres de consentir.

Nous nous plaçons sous la protection de l'article 19 de la Déclaration des Droits de l'homme, qui stipule:
ARTICLE 19 <Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considération de frontière, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit>
Déclaration internationale des droits de l'homme, adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU à Paris, le 10 décembre 1948.

[\[email protected\]](#)

| [Accueil général](#) | [Aller à l'archive Faurisson](#) |

L'adresse électronique de ce document est:

<http://aaargh-international.org/fran/archFaur/1974-1979/RF7808xx1.html>